

Formation Ouverte et/ou À Distance (FOAD)

La FOAD est un dispositif souple de formation organisé en fonction des besoins du stagiaire, qui comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources locales ou à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur. Les cursus de formation peuvent prévoir de combiner des modules :

- d'auto formation encadrée,
- de formation en face à face pédagogique ou de regroupement,
- d'apprentissage « à distance » avec interface pédagogique en ligne synchrone ou asynchrone (classes virtuelles, cours par téléphone, elearning, travaux collaboratifs, cours par correspondance ...).



DÉFINITION

Comme pour toute action de formation, la FOAD doit être réalisée conformément à un **programme préétabli** qui, **en fonction d'objectifs déterminés**, précise le niveau de **connaissances préalables requis** pour suivre la formation, les **moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement** mis en œuvre ainsi que les **moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats**. La formation peut être **séquentielle**.

Le **prestataire** qui réalise des actions de formation professionnelle sous la forme de FOAD est **assujéti aux obligations légales et réglementaires de droit commun** encadrant l'exercice de cette activité professionnelle. Il doit mettre en œuvre **des moyens humains et de moyens pédagogiques et techniques dont** l'importance et la nature dépendent à la fois du domaine et de l'objectif de l'opération, du public bénéficiaire, ainsi que du ou des types d'apprentissage retenu(s).

La convention de formation conclue entre l'entreprise et le prestataire de formation aux fins de réalisation d'actions de FOAD **doit comporter les mentions relatives a :**

- la nature des services fournis par le prestataire (les ressources pédagogiques, regroupements en présentiel ou distanciel, fournitures de supports pédagogiques, tablettes...).
- les objectifs globaux poursuivis.
- la répartition des séquences pédagogiques en volume horaire estimé.
- Le cas échéant, les heures de présentiel pédagogique et les lieux et dates (même prévisionnels).
- les modalités d'évaluation qui jalonnent ou terminent la formation (exercices, devoirs, études de cas...), les périodes de réalisation de ces travaux et leurs durées estimées.
- les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre directement ou par sous-traitance (visioconférences, système de messagerie, de forum de discussion, téléphone...).
- le prix de ces différentes prestations.



LA CONVENTION DE FORMATION

Le programme de formation doit préciser **les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique** mis à disposition du stagiaire qui suit une séquence de FOAD, notamment :

- Les objectifs du parcours de formation
- Les séquences pédagogiques suivies par le stagiaire et le temps estimé pour les réaliser.
- Les compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire.
- Les modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté.
- Les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes.
- Les délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.
- La nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser.
- Le calendrier prévisionnel des périodes de réalisation des travaux.
- Les modalités de suivi spécifiques aux séquences de FOAD.



LE PROGRAMME DE FORMATION



SUIVI

L'organisme de formation doit mettre en place un **système de suivi de l'action** afin de lever toute incertitude liée à la réalité et à la durée de la formation suivie par les stagiaires. Les modalités d'assistance pédagogique constituent un élément central d'appréciation de la réalité de la formation.



Le justificatif fourni pour règlement des actions FOAD doit comporter une attestation d'assiduité faisant apparaître :

- L'intitulé de la formation
 - La liste des modules associés à cette formation
 - Le nom du stagiaire
 - Les dates et durée (de la connexion) par module
 - Les résultats aux évaluations des acquis
 - La mention de validation pédagogique de la formation
- et le tout établi sur papier entête de l'OF avec cachet et signature.

- **Les dates de formation restent, de même que la durée estimée, des éléments prévisionnels.** Un changement de date ou de durée réalisée ne donne donc pas lieu à la mise en place d'un avenant à la convention de formation. L'opca paiera le nombre d'heure initialement prévue quel que soit la durée attestée.

- **Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, le recours à une formation à distance ou par correspondance est possible.** Il doit être justifié, exceptionnel, et correspondre à une demande individuelle (par exemple, absence d'offre de formation équivalente, impossibilité de se rendre à l'établissement de formation). Il convient qu'un planning dégageant des plages horaires identifiées réservées à la formation à distance soit annexé au contrat. la FOAD doit être réalisée au sein de l'entreprise, pendant le temps de travail.

- **Une Période de professionnalisation en FOAD de catégorie 2 (développement des compétences) peut se réaliser en dehors du temps de travail** dans la limite de 80H. / an / stagiaire. Dans ce cas, cela doit être précisé sur la convention de formation ou le PIF.

- **Une action de formation en FOAD ne peut être réalisée entièrement en auto connexion**, sans aucune interface pédagogique. En effet, dans ce cas, la plateforme e-learning ou le CD ROM s'apparente à un simple manuel. Or, le simple fait de lire ou d'apprendre un manuel ne constitue pas une action de formation.

- **Le prestataire peut proposer la signature d'un PIF** (Protocole Individuel de FOAD) signé entre le dispensateur de formation, l'entreprise et le stagiaire. Le PIF permet de connaître précisément les conditions de réalisation de l'action de formation.

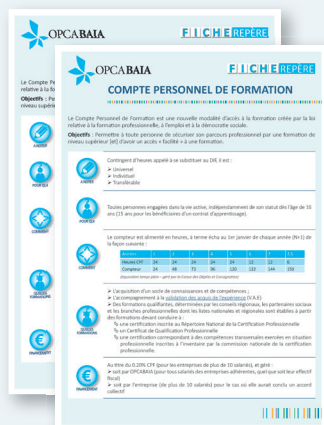


Références textuelles

- Article L 6353-1 du Code du Travail
- Article D. 6353-3 du Code du Travail
- Article D. 6353-4 du Code du Travail
- *Circulaire DGEFP n°2011/22 du 20 juillet 2001 relative aux formations ouvertes et/ou à distance « FOAD »*
- Décret d'application n°2014-935 du 20 août 2014.

POUR ALLER PLUS LOIN :

OPCABAIA met à votre disposition sur son site : www.opcabaia.fr rubrique Boîte à outils / Formulaires, les supports suivants :



- Fiche outil : Modèle attestation d'assiduité
- Fiche outil : Modèle type de programme de formation FOAD



Modèle-type de programme pédagogique d'une action réalisée en tout ou partie en FOAD

Intitulé de la formation		
Nature <i>(au sens des articles L.6313-1 et s. du code du travail)</i>		
Niveau prérequis		
Objectifs pédagogiques		
Dates de début et de fin		
Contenu de la formation		
Nature et durée estimée des travaux à réaliser à distance		
Modalités de suivi et d'évaluation de la formation <i>(dont les évaluations spécifiques aux modules de FOAD en cas de formation mixte)</i>		
Moyens d'encadrement <i>(organisation, accompagnement et/ou assistance, pédagogique et technique des modules de FOAD)</i>	Compétences et qualifications des personnes chargées de l'encadrement (pédagogique et/ou informatique)	
	Modalités techniques (périodes, lieux, moyens de contact mis à la disposition du stagiaire)	
	Délais d'intervention	

Modèle d'attestation d'assiduité pour une action de FOAD

Je soussigné : [prénom, nom et qualité du signataire à compléter]

atteste que Madame / Monsieur : [prénom et nom à compléter]

inscrit à la formation suivante : [à compléter] par la société : [à compléter]

a suivi la formation : [à compléter]

du .../... au .../... 201...,

conformément au programme pédagogique préétabli.

Suivi de la réalisation des travaux exigés et des évaluations :

Modules de formation	Nature des travaux	Durée estimée en heure	Nombre d'heures réalisées	Appréciation = « connaissances acquises » ou « connaissances non acquises »

Je m'engage à conserver sur tout support approprié et pour une durée d'au moins 5 années à compter de la fin de la formation **l'ensemble des pièces justificatives** permettant de démontrer la réalité de l'action de FOAD et notamment les justificatifs afférents aux travaux réalisés par les stagiaires ainsi que les évaluations y afférentes. Ces différentes pièces pourront m'être demandées notamment par OPCABAIA dans le cadre d'un contrôle.

Fait, à [à compléter]: le .../.../...

Signature

Cachet